



Le syntagme nominal défini en arabe standard contemporain

Mahmoud Fawzi Mammeri, Nacereddine Bouhacein

Laboratoire ÉTAL (Études Théoriques et Appliquées en Linguistique arabe et générale)
Département de la Langue Arabe, Faculté des Lettres et Sciences Sociales
Université Saad Dahlab, BP 270 RP, Blida, Algérie

Abstract

Cet article propose une analyse HPSG du syntagme nominal en arabe standard moderne. L'accent y est mis spécialement sur le phénomène de la définitude. Pour cela, nous examinons un certain nombre de phénomènes qui lui sont liés dont le marquage de la définitude au sein du syntagme nominal, et en particulier dans le syntagme génitif, l'accord en définitude entre les différents éléments du syntagme nominal, le statut affixal de l'article défini, la combinaison de l'article défini avec les éléments de l'état construit et l'héritage de la définitude au niveau de la projection maximale. L'analyse que nous développons repose sur deux hypothèses fondamentales. La première stipule que l'article défini *al-* de l'arabe est un affixe flexionnel, qui, par conséquent, trouve sa place dans la morphologie (ou le lexique) plutôt que dans la syntaxe. Pour affirmer cette hypothèse, nous apportons des arguments en appliquant les critères communément appelés les critères de Zwicky. De plus, notre analyse, qui a été implémentée dans un cadre lexicaliste, se base sur une deuxième hypothèse qui reconnaît le nom comme tête du syntagme nominal ; par conséquent, nous considérons les syntagmes nominaux comme étant des NPs et non des DPs.

Introduction

Le présent article est consacré à la grammaire du syntagme nominal en arabe standard moderne (ASM). L'ASM est la langue de la littérature arabe moderne depuis plus d'un demi-siècle. Elle est aussi la langue utilisée par les médias. C'est la langue la plus largement comprise par les locuteurs arabes et c'est aussi la langue enseignée dans les écoles. L'ASM est aujourd'hui la langue officielle de presque une vingtaine de pays (Kouloughli, 1994c, pp :14–15). Cette langue est parlée à l'ouest du continent asiatique et au nord et à l'est du continent africain (Kouloughli, 1994c, p :7). L'analyse que

nous développerons dans ce texte est implémentée dans le cadre lexicaliste des grammaires syntagmatiques endocentriques (Head-driven Phrase Structure Grammar, ou HPSG). HPSG, décrite dans Pollard (1994) et Sag (1999), théorie issue de plusieurs courants théoriques modernes, relève des grammaires d'unification. C'est une grammaire bidirectionnelle¹ se proposant de fournir un cadre de modélisation de principes grammaticaux universels. Ce qui différencie HPSG des autres modèles, est sa volonté de donner des descriptions uniformes des différentes strates du langage. Cette uniformité de la modélisation se manifeste en ce que le modèle de toute unité est construit sur le même patron quelle que soit sa taille. En d'autres termes, il s'agit d'utiliser les structures de traits comme cadre unique pour représenter des informations linguistiques de natures aussi hétérogènes que phonologiques, syntaxiques, sémantiques, etc. Ainsi, un mot (i.e. une unité du lexique) est représenté de la même manière qu'un syntagme ou une phrase, voire un discours ; tous ces différents objets, tout en étant des signes, ne sont que des structures de traits typées (Typed Feature Structures, ou TFSs). En plus, et c'est ce qui rend la grammaire HPSG plus attractive, les règles de grammaires, les principes généraux et les grammaires elles mêmes ne sont, eux aussi, que des structures de traits typées. Le principal centre d'intérêt de cet article est le phénomène de la *définitude*. Nous présenterons une analyse du syntagme nominal arabe qui rend compte de la définitude au sein de ce dernier. Le marquage de la définitude est assez particulier en arabe et dans d'autres langues sémitiques, surtout en hébreu moderne (HM) et en amharique. Cette spécificité nous a poussés à mener une exploration du phénomène dans ces deux langues de la même famille avant d'avancer une analyse pour l'arabe. Pourquoi une telle exploration ? Les langues sémitiques, surtout l'ASM et l'HM (et avec un degré moindre, l'amharique), partagent certaines caractéristiques linguistiques qui leur sont particulières. Nous passerons ici en revue les importantes ressemblances et les différences mineures entre l'ASM, l'HM et l'amharique en ce qui concerne la définitude au sein du syntagme nominal. Notre analyse repose sur deux hypothèses principales. La première, consiste à stipuler que l'article défini *al-* en arabe est un affixe flexionnel, par conséquent il trouve sa place tant en morphologie (ou lexique) qu'en syntaxe. Pour affirmer cette hypothèse, nous apportons des arguments en appliquant les critères communément appelés *Critères de Zwicky* (Zwicky, 1983, 1985a ; Miller, 1992). La seconde hypothèse, que nous supposerons affirmée, et que nous ne discuterons pas ici par faute d'espace, stipule que la tête du syntagme nominal est un nom. Cet article est organisé en trois sections. La section 1 décrit la définitude au sein du syntagme nominal arabe à partir de données empiriques assez représentatives. Ces données nous permettront de montrer la complexité du phénomène et nous aideront à développer notre analyse ultérieurement. La section 2 discute de la nature affixale de l'article défini en arabe, et répond ainsi à une question fondamentale à ce travail qu'on peut formuler ainsi : l'article défini *al-* en arabe est-il un affixe ? Dans la section 3, nous développerons une analyse du syn-

¹Les grammaires écrites dans ce modèle sont utilisées en analyse comme en génération.

tagme nominal arabe, basée sur les contraintes, qui permettra d'expliquer les données présentées dans la section 1.

1. Une étude descriptive de la définitude au sein du SN en arabe

Certaines langues telles que le français et l'anglais marquent les noms définis et les noms indéfinis au niveau de la syntaxe. La langue arabe, ainsi que d'autres langues sémitiques telles que l'hébreu et l'amharique, le font au niveau de la morphosyntaxe (i.e. à l'interface morphologie-syntaxe) et d'une manière assez différente. L'arabe présente un seul article défini, *al-*. *Al-* ne subit aucune flexion et est préfixé à certains types de mots, jamais à des syntagmes. Il peut se combiner avec la plupart des nominaux : noms communs, certains noms propres, adjectifs et numéraux (i.e. nombres ordinaux et nombres cardinaux). De plus, les syntagmes nominaux définis sont dits *poly-définis* ; la plupart des éléments du syntagme 'défini' doivent être explicitement définis et il y a une condition stricte quant à l'accord entre ces différents éléments en définitude pour que le syntagme soit grammatical. (Wintner, 2000, p :323) L'arabe ne possède pas d'article indéfini, telle que l'ont d'autres langues sémitiques ; voir Wintner (2000) pour l'hébreu. L'indéfinitude est portée par le suffixe *-n* (dit *tanwīn*) attaché au nominal sans l'article défini ; les deux affixes *al-* et *-n* sont toujours en exclusion mutuelle même s'ils n'occupent pas la même position dans le schème du nominal (cf. l'agrammaticalité en (1.c)).

1.1. Le marquage de la définitude

Dans cette sous-section nous répondrons à deux questions essentielles. Comment se fait le marquage de la définitude au niveau du syntagme nominal de l'arabe ? Et, puisque, comme nous le verrons ci-dessous (dans la présente sous-section), les syntagmes nominaux peuvent être définis sans l'utilisation explicite de l'article défini, comment se matérialise alors cette définitude au sein du syntagme nominal arabe ? Le syntagme nominal (in)défini élémentaire en arabe est présenté en (1). Dans les SNs indéfinis de l'arabe (1.a), et contrairement à l'anglais et au français, la définitude n'a pas besoin d'être spécifiée par un déterminant ; ce qui veut dire que des noms nus peuvent constituer à eux seuls des SNs indéfinis, et peuvent, donc, servir comme arguments syntaxiques et recevoir ainsi une interprétation indéfinie. En (1.b), la définitude est marquée par l'affixe *al-*, préfixé au nom *kitāb* 'book'. Le syntagme en entier *al-kitāb-u* est alors défini.

- (1) a. kitāb-u-n
 book-NOM-INDEF
 'a book' (كتاب)
 'un livre'

- b. al-kitāb-u
DEF-book-NOM
'the book' (الكتاب)
'le livre'
- c. * al-kitāb-u-n
DEF-book-NOM-INDEF

Dans l'exemple (1.b) ci-dessus la définitude a été marquée par la présence de l'article défini, ce qui n'est pas toujours le cas : les syntagmes nominaux peuvent être définis sans l'utilisation explicite de l'article défini. C'est le cas des noms propres, des possessifs et des états construits². En (2.a), malgré que le nom propre *karīm* ne porte pas le préfixe *al-*, sa définitude est confirmée par celle de l'adjectif *al-kabīru* qui le modifie, qui, lui, est défini par l'article *al-* ; dans la sous-section suivante, nous montrerons que l'adjectif suit toujours le nom qu'il modifie en définitude. En (2.b), la phrase a été marquée comme agrammaticale du fait que la construction *karīmun kabīrun* n'est pas acceptable comme syntagme nominal. Il s'agit ici d'une phrase thématique et non d'un syntagme nominal ; le nom *karīmun* est le thème de la phrase (dit *mubtada'* dans la tradition grammaticale arabe), alors que l'adjectif *kabīrun* est le prédicat ou l'attribut (dit *ḥabar*). Le deuxième type de SN défini sans l'utilisation de *al-* consiste en un nom auquel est suffixé un pronom possessif tel qu'en (3). Un suffixe du possessif, en l'occurrence le morphème *-ī-*, est attaché au nom radical, et ajoute l'information [1.PER.SG] ; il introduit, alors, un possesseur, et *kitāb* 'book' devient *kitāb-ī* 'my book'.

- (2) a. karīm-u al-kabīr-u
karim-NOM DEF-big-NOM
'the big Karim', 'Karim the big' (كريم الكبير)
'le grand Karim', 'Karim le grand'
- b. * karīm-u-n kabīr-u-n
Karim-NOM-INDEF big-NOM-INDEF
'Karim is big' (كريم كبير)
'Karim est grand'
- (3) a. kitāb-ī
book-POSS.1.SING
'my book' (كتابي)
'mon livre'

²Un état construit (*état d'annexion*, *ḥālat al-'iḍāfah* ou *al-muḍāf wa al-muḍāf 'ilayh*) consiste en deux expressions nominales l'une à la suite de l'autre, formant ensemble un seul constituant au niveau syntagmatique.

Le paradigme complet des suffixes du possessif de l’arabe est synthétisé dans la table 1.

Singulier			
1.	masc+fem	ي	-ī
2.	masc	كَ	-ka
	fem	كِ	-ki
3.	masc	هُ	-hu
	fem	هَا	-hā
Pluriel			
1.	masc+fem	نَا	-nā
2.	masc	كُم	-kum
	fem	كُنَّ	-kunna
3.	masc	هُم	-hum
	fem	هُنَّ	-hunna
Duel			
1.	masc+fem	نَا	-nā
2.	masc+fem	كُمَا	-kumā
3.	masc+fem	هُمَا	-humā

ТАВ. 1 : Le paradigme des suffixes du possessif en arabe

Le troisième type de SN défini sans l’utilisation de *al-* est l’état construit. Dans ce type de construction, ni *al-* ni *-n* ne peuvent être affixés au(x) nom(s) en état construit (cf. 4.c-d). Pourtant, les constructions construites sont marquées pour la définitude. Comment se matérialise alors cette définitude ? Dans l’état construit en (4.a), la tête construite *ṭullāb-u*, aussi connue en arabe sous la dénomination le *muḍāf* (i.e. ce qui est annexé, ou ajouté), ne peut être défini par préfixation de *al-*, et c’est le syntagme nominal complément *al-ḡāmi’at-i*, dit *muḍāf’ ilay-h* (i.e. auquel est annexé le *muḍāf*) qui porte la marque de définitude (*al-*, dans ce cas). Le syntagme en entier est alors défini si et seulement si le complément l’est déjà. En (4.b), il s’agit d’un état construit indéfini, et c’est le syntagme nominal complément qui porte la marque de l’indéfinitude.

- (4) a. ṭullāb-u al-ḡāmi’at-i
 students-NOM DEF-university-GEN
 ‘the students of the university’, ‘the university’s students’ (طَلَابُ الجامعة)
 ‘les étudiants de l’université’, ‘les étudiants universitaires’
- b. ṭullāb-u ḡāmi’at-i-n
 students-NOM university-GEN-INDEF
 ‘students of university’, ‘university’s students’ (طَلَابُ جامعة)

'des étudiants d'université', 'des étudiants universitaires'

- c. * al-ṭullāb-u al-ḡāmi'at-i
 DEF-students-NOM DEF-university-GEN
- d. * ṭullāb-u-n ḡāmi'at-i-n
 students-NOM-INDEF university-GEN-INDEF

Pour conclure, nous dirons que dans les états construits, la définitude du syntagme supérieur est récupérée par propagation (ou percolation) à partir des nœuds fils. Cette propagation peut être implémentée de deux manières différentes. Dans la première, le syntagme nominal père récupère le trait de définitude directement à partir du syntagme nominal complément. Dans la seconde, la propagation se fait de manière indirecte ; i.e., du complément vers la tête du syntagme nominal, ensuite, de la tête vers le syntagme supérieur. Dans cette dernière approche, la construction complète *ṭullāb-u al-ḡāmi'at-i* 'the students of the university', en (4.a), hérite tous les traits morpho-syntaxiques, y compris la définitude, à partir de la tête du syntagme. Dans l'analyse que nous développerons à la section 3, nous utiliserons des données concernant les noms et les syntagmes nominaux définis explicitement par l'article défini *al-*, ainsi que des données concernant les états construits.

1.2. La définitude dans le syntagme nominal étendu

Un syntagme nominal arabe type est constitué d'un nom représentant la tête du syntagme précédé et/ou suivi par un certain nombre de périphériques (ou modifieurs) : démonstratifs, quantificateurs, quantifieurs (cardinaux et ordinaux), adjectifs, adverbes intensificateurs, pronoms possessifs, compléments génitifs (possessifs) et relatives. Fassi (1999) (cité dans Kremers (2003, p :70)) résume l'ordre de ces modifieurs dans le syntagme nominal arabe comme suit :

1. Q-Dem-Ord-Card-Adj-(Det)-N-(Gen)
2. (Det)-N-(Gen)-Adj-Card-Ord-Dem-Q-Rel

Les deux schémas 1 et 2 ci-dessous donnent respectivement l'ordre des modifieurs prénominaux et l'ordre des modifieurs postnominaux. Le complexe *(Det)-N-(Gen)* est une combinaison fixe qui ne peut pas être brisée. *Det* et *Gen* sont mis entre parenthèse pour indiquer qu'ils sont en distributions complémentaires. Les modifieurs *Q*, *Dem*, *Ord*, *Card* et *Adj* peuvent apparaître des deux côtés : dans cet ordre, pré-nominalement, et dans l'ordre inverse (ou miroir), post-nominalement. En outre, les relatives peuvent seulement apparaître post-nominalement et suivent toujours tous les autres modifieurs. Comment interagissent alors ces différents composants au sein du syntagme nominal ? Et, qu'en est-il de la définitude au niveau de chaque composant ? Les périphériques que nous venons d'énumérer sont de deux genres ; ceux qui sont affixés à la tête du syntagme, et ceux qui ne le sont pas. Les premiers font partie intégrante de la tête nominale et on ne peut pas parler de définitude dans le cas de ces périphériques. Pour les seconds, certains d'entre eux peuvent être définis, d'autres doivent

être définis et d'autres encore ne sont jamais définis. Dans ce qui suit, nous n'allons pas examiner tous ces périphériques, nous nous contenterons des possessifs, des adjectifs, des intensificateurs et des démonstratifs ; les autres méritent plus d'espace. Les pronoms possessifs sont affixés aux noms indéfinis. Ils ne s'attachent jamais aux noms définis de quelque manière que ce soit. En fait, les pronoms possessifs servent déjà à définir et une double détermination n'est pas permise. En arabe, les adjectifs et les syntagmes adjectivaux suivent immédiatement les noms qu'ils modifient. Considérons les exemples suivants :

- (5) a. kitāb-u-n kabīr-u-n
 book-NOM-INDEF big-NOM-INDEF
 'a big book' (كتاب كبير)
 'un grand livre'
- b. al-kitāb-u al-kabīr-u
 DEF-book-NOM DEF-big-NOM
 'the big book' (الكتاب الكبير)
 'le grand livre'
- c. * kitāb-u-n al-kabīr-u
 book-NOM-INDEF DEF-big-NOM
- d. * al-kitāb-u kabīr-u-n³
 DEF-book-NOM big-NOM-INDEF
 'the book is big' (الكتاب كبير)
 'le livre est grand'
- e. kitāb-u-n kabīr-u-n ḡiddan
 book-NOM-INDEF big-NOM-INDEF very
 'a very big book' (كتاب كبير جداً)
 'un très grand livre'
- f. al-kitāb-u al-kabīr-u ḡiddan
 DEF-book-NOM DEF-big-NOM very
 'the very big book' (الكتاب الكبير جداً)
 'le très grand livre'
- g. * al-kitāb-u kabīr-u-n ḡiddan
 DEF-book-NOM big-NOM-INDEF very
 'the book is very big' (الكتاب كبير جداً)

³Dans ce papier, certaines constructions, telles que *al-kitāb-u kabīr-u-n* 'the book is big', sont des phrases grammaticalement correctes. Nous les avons marquées comme agrammaticales pour indiquer qu'elles ne sont pas acceptables comme syntagmes nominaux ; il s'agit, en fait, de phrases thématiques mais non de syntagmes nominaux ; dans *al-kitāb-u kabīr-u-n*, *al-kitāb-u* est le thème et *kabīr-u-n* le prédicat.

'le livre est très grand'

- h. * kitāb-u-n al-kabīr-u ġiddan
book-NOM-INDEF DEF-big-NOM very

Les exemples en (5.a-b) sont des exemples type du syntagme nominal arabe constitué d'un nom modifié par un adjectif. Dans ces deux exemples, nous remarquons que l'adjectif s'accorde avec le nom qu'il modifie en définitude ; ils s'accordent aussi en genre et en nombre, mais cet accord n'est pas important pour notre description actuelle. De plus, l'accord en définitude est obligatoire, et cela est confirmé par les agrammaticalités en (5.c-d). Dans les exemples en (5.e-h), l'adjectif est suivi par l'intensificateur *ġiddan*. L'intensificateur est un spécifieur de l'adjectif modifiant le nom. L'adjectif doit toujours s'accorder en définitude avec le nom qu'il modifie, alors que son intensificateur ne peut recevoir l'article défini. En (6), on peut voir que le démonstratif *hāḍa*, qui précède le nom, n'est jamais un hôte pour *al-*. En plus, il exige du nom qui le suit d'être défini (6.a-b) et que cette définitude soit marquée par l'article défini *al-* et non par un quelconque autre moyen, ce qui est visible par les agrammaticalités en (6.c-d). En (6.c), le syntagme nominal *kitāb-u al-'ustād-i* est défini par annexion mais il ne constitue pas avec *hāḍa* un syntagme nominal unique ; le pronom démonstratif *hāḍa* et le syntagme nominal *kitāb-u al-'ustād-i* sont respectivement thème (ou *mubtada'*) et prédicat (ou *ḥabar*). De même en (6.d), le nom *kitāb-u-hu* est défini par suffixation du pronom possessif *-hu* et constitue le prédicat de la phrase.

- (6) a. *hāḍa al-kitāb-u*
this DEF-book-NOM
'this book' (هذا الكتاب)
'ce livre'
- b. * *hāḍa kitāb-u-n*
this book-NOM-INDEF
'this is a book' (هذا كتاب)
'ceci est un livre'
- c. * *hāḍa kitāb-u al-'ustād-i*
this book-NOM DEF-teacher-GEN
'this is the teacher's book', 'this is the book of the teacher' (هذا كتاب الأستاذ)
'ceci est le livre du professeur'
- d. * *hāḍa kitāb-u-hu*
this book-NOM-his
'this is his book' (هذا كتابه)
'ceci est son livre'

Il est à noter enfin que, *al-* ne peut se combiner avec les quantificateurs lorsqu'ils apparaissent pré-nominalement (7.a-b) ; si le quantificateur porte le *al-* (7.c) ou s'il est

suffixé d'un pronom possessif (7.d), il doit à lui seul former un syntagme nominal complet.

- (7) a. ḡamī'-u al-awlād-i ḥaraḡū
 all-NOM DEF-boy.PL-GEN leave.PERF-3MASC.PL
 'all the boys left' (جميع الأولاد خرجوا)
 'tous les garçons sont sortis'
- b. * al-ḡamī'-u al-awlād-i ḥaraḡū
 DEF-all-NOM DEF-boy.PL-GEN leave.PERF-3MASC.PL
- c. al-ḡamī'-u ḥaraḡū
 DEF-all-NOM leave.PERF-3MASC.PL
 'the all left' (الجميع خرجوا)
 'tous, ils sont sortis'
- d. ḡamī'-u-hum ḥaraḡū
 all-NOM-they leave.PERF-3MASC.PL
 'all of them left' (جميعهم خرجوا)
 'eux tous sont sortis'

2. La nature affixale de l'article défini en arabe

2.1. Affixes vs. clitiques

Dans la plupart des langues, il y a certains morphèmes qui sont problématiques parce qu'ils ont un statut non évident qui n'est ni celui d'un mot indépendant ni celui d'un affixe. De tels morphèmes semblent avoir un statut intermédiaire entre ces deux catégories bien établies. D'habitude, ils n'ont pas l'autonomie d'un mot normal et doivent s'appuyer sur un mot adjacent, l'hôte. Le statut spécial de tels items a été reconnu par des linguistes structuralistes et comparatistes qui les ont appelés *clitiques*. Les clitiques ont été définis essentiellement en termes de leur déficience d'un statut prosodique indépendant ; les clitiques sont phonologiquement dépendants d'un hôte sur lequel ils s'appuient, une propriété généralement rapportée à des caractéristiques prosodiques les empêchant de compter comme mots phonologiques. Mais cette déficience accentuelle est caractéristique aussi des affixes. En effet, les deux types de morphèmes apparaissent toujours attachés à d'autres constituants, d'où la nécessité d'établir des critères distinctifs explicites (Djebali, 2009, p :161). Ce qui a conduit Zwicky à proposer des critères qui servent à distinguer ces deux types d'unités. L'approche suivie par Zwicky (1977) est une approche lexicale qui rend compte des clitiques d'un point de vue morpho-phonologique. D'autres approches au sujet ont été proposées ; la première, purement syntaxique, revient à Kayne (1975) (cité dans Rossi (2007, p :22)), et la deuxième, due à Nespor (1986)(cité dans Rossi (2007, p :22)), est purement phonologique.

2.2. Les critères de Zwicky

L'objectif principal de cette section est d'affirmer que l'article défini de l'arabe doit être vu comme un affixe et non un clitique. Pour cela, nous utiliserons des critères qui ont été établis par Zwicky (1977, 1983) et Miller (1992), et acceptés comme tests pour distinguer les affixes des clitiques (ou les affixes des non-affixes, ou encore les mots des non-mots). Selon Zwicky (1985a), ces tests sont utilisés pour diagnostiquer une situation linguistique particulière plutôt qu'une condition nécessaire et suffisante. À chaque fois qu'un certain élément se conforme avec certains de ces tests, il est plus probable qu'il soit dans une certaine situation particulière. Nous introduirons ces critères au fur et à mesure de leurs utilisations dans la sous-section suivante.

2.3. Les arguments pour une analyse affixale

Les morphèmes grammaticaux (ou séquence de morphèmes grammaticaux) reconnaissables comme formes liées ne manifestent pas toujours au même degré des caractéristiques d'intégration à un mot qui les engloberait. Certaines formes liées représentent des mots grammaticaux dont la position dans la phrase est déterminée par les règles de la syntaxe, mais qui sont susceptibles de se *cliticiser*, c'est-à-dire de perdre leur autonomie pour former une unité prosodique avec un mot plein auquel ils sont adjacents. C'est par exemple le cas en anglais pour la contraction *don't* forme réduite de *do not*. Un clitique est en principe une forme liée qui se caractérise par un faible degré d'interaction avec son hôte, tandis qu'un affixe se caractérise par une interaction forte avec la base à laquelle il s'attache. Pour l'article défini en arabe, son statut affixal est évident de plusieurs points de vue. D'un point de vue orthographique, *al-* apparaît toujours comme préfixe, nullement ailleurs et sous aucune autre forme. Ainsi, l'écrit reflète une intuition quant à cette nature affixale. D'un point de vue syntaxique, *al-* n'est pas actif syntaxiquement ; il ne peut être ni argument ni modifieur. De plus, cette intuition peut être vérifiée par les Critères de Zwicky. Les constructions avec les affixes, la portée de l'article défini sur les structures coordonnées, le degré de sélection du gouverneur, les idiosyncrasies morphophonologiques, et les règles phonologiques sont tous des arguments qui suggèrent un traitement morphologique de l'article défini en termes d'affixes. Avec ces critères en place, l'hypothèse proposée plus haut, concernant le statut affixal de l'article défini en arabe, sera explicitement examinée et rigoureusement testée dans les sous-sections subséquentes.

2.3.1. Le liage

Les affixes sont des morphèmes liés, et ceci est le cas avec *al-*. *Al-* ne peut jamais, et en aucune circonstance, apparaître comme forme isolée. Phonologiquement, *al-* ne porte pas d'accent.

2.3.2. Les constructions avec les affixes

L'article défini en arabe se combine avec des mots entiers, c'est-à-dire avec des mots qui sont déjà formés d'un point de vue morphologique. Ceci a pour effet que l'article défini peut entrer en combinaison avec des mots qui sont déjà fléchis et comportent tous leurs affixes et infixes. Zwicky (1977) considère qu'un affixe ne peut entrer en construction qu'avec une base ou un autre affixe. Ainsi, nous pouvons considérer que l'article défini en (1.b) supra est un affixe. Dans cet exemple, l'article défini est préfixé au mot *kitāb-u*, qui est déjà composé d'une base *kitāb* et d'un suffixe *-u*, pour former le mot *al-kitāb-u*.

2.3.3. Le déplacement

Les parties propres aux mots ne sont pas sujettes aux règles de déplacement : elles ne peuvent servir de trous dans des relations gap-filler. Les nominaux définis se plient totalement à cette règle : l'article défini ne peut jamais se déplacer seul, et à chaque fois qu'un nominal se déplace, il le fait avec son article attaché.

2.3.4. La portée de l'article défini

Miller (1992) redéfinit l'un des critères essentiels des affixes suggéré par Zwicky (1977), à savoir que ceux-ci ne peuvent avoir une large portée sur des éléments coordonnés, alors que les clitiques peuvent avoir ce genre de portée comme le montre (8) (Djebali, 2009, p :201), où les clitiques 'll et 's ont une portée sur les structures coordonnées placées entre parenthèses :

- (8) a. (Pat and Leslie)'ll be there.
b. (Pat and Leslie)'s book.

Dans les exemples en (9), nous pouvons voir que l'article défini ne peut avoir une large portée sur des éléments coordonnés ; *al-* ne peut être factorisé à la manière des clitiques 'll et 's.

- (9) a. al-walad-u wa al-bint-u ya-l'ab-ā-ni al-kurat-a
DEF-boy.SG-NOM and Def-girl-Nom IMPERF-play.with-NOM-DL DEF-ball-ACC
'the boy and the girl play with the ball' (الولدُ والبنتُ يلعبان الكرة)
'le garçon et la fille jouent au ballon'
b. * al-walad-u wa bint-u-n ya-l'ab-ā-ni al-kurat-a⁴
DEF-boy.SG-NOM and girl-Nom-Indef IMPERF-play.with-NOM-DL DEF-ball-ACC

⁴Certaines phrases, telles que (9.b-c), sont des phrases grammaticales. Nous les avons marquées comme agrammaticales pour indiquer que *al-*, en étant attaché au premier syntagme, ne peut définir (i.e. ne peut avoir une portée sur) le second via coordination (i.e. sans lui être affixé).

- 'the boy and a girl play with the ball' (الولدُ وبنْتُ يلعبان الكرة)
 'le garçon et une fille jouent au ballon'
- c. * walad-u-n wa al-bint-u ya-l'ab-ā-ni al-kurat-a
 boy.SG-NOM-INDEF and Def-girl-Nom IMPERF-play.with-NOM-DL DEF-ball-Acc
 'a boy and the girl play with the ball' (ولدُ وبنْتُ يلعبان الكرة)
 'un garçon et la fille jouent au ballon'
- d. walad-u-n wa bint-u-n ya-l'ab-ā-ni al-kurat-a
 boy.SG-NOM-INDEF and girl-Nom-Indef IMPERF-play.with-NOM-DL DEF-ball-Acc
 'a boy and a girl play with the ball' (ولدُ وبنْتُ يلعبان الكرة)
 'un garçon et une fille jouent au ballon'

Miller (1992, p :155) suggère alors ce critère sous la forme suivante :

Si un item doit être répété sur chaque conjoint dans une structure coordonnée, alors il doit être un affixe et ne peut être un clitique postlexical ; s'il échoue d'être répété, il doit être un clitique et non un affixe. Si la répétition est optionnelle, aucune confirmation n'est alors établie.

Ce test est facile à appliquer pour le cas de *al-*. Premièrement, notons que les éléments auxquels *al-* peut être attaché sont coordonnables, ceci est visible en (10).

- (10) a. 'ištārayt-u kitāb-a-n wa ḥāsūb-a-n
 buy.PERF-I book-ACC-INDEF and notebook-ACC-INDEF
 'I bought a book and a notebook' (اشتريتُ كتابًا وحاسوبًا)
 'j'ai acheté un livre et un ordinateur'
- b. 'ayn-ā-ni kabīr-at-ā-ni wa ḥaḍraw-at-ā-ni
 eye-NOM-DL big-FEM-NOM-DL and green-FEM-NOM-DL
 'big green eyes' (عينان كبيرتان وخضروتان)
 'de gros yeux verts'

Ensuite, quand ces éléments sont définis par *al-*, *al-* ne peut pas avoir une portée large sur la coordination, mais il doit, plutôt, être répété sur chaque conjoint (11).

- (11) a. 'ištārayt-u al-kitāb-a wa al-ḥāsūb-a
 buy.PERF-I DEF-book-Acc and DEF-notebook-Acc
 'I bought the book and the notebook' (اشتريتُ الكتابَ والحاسوبَ)
 'j'ai acheté le livre et l'ordinateur'
- b. al-'ayn-ā-ni al-kabīr-at-ā-ni wa al-ḥaḍraw-at-ā-ni
 DEF-eye-NOM-DL DEF-big-FEM-NOM-DL and DEF-green-FEM-NOM-DL
 'the big green eyes' (العينان الكبيرتان والخضروتان)
 'les gros yeux verts'

L'omission de l'une des occurrences de *al-* sur l'un des constituants aboutit, dans le cas des syntagmes adjectivaux (12.a), à une agrammaticalité, et dans le cas des syntagmes nominaux (12.b), à une autre signification dans laquelle l'article a une portée restreinte.

- (12) a. *al-'ayn-ā-ni al-kabīr-at-ā-ni wa ḥaḍraw-at-ā-ni
 DEF-eye-NOM-DL DEF-big-FEM-NOM-DL and green-FEM-NOM-DL
- b. 'ištaraḡt-u al-kitāb-a wa ḥāsūb-a-n
 buy.PERF-I DEF-book-ACC and notebook-ACC-INDEF
 'I bought the book and a notebook' (اشتریتُ الكتابَ وحاسوبًا)
 'j'ai acheté le livre et un ordinateur'

2.3.5. La sélection du gouverneur

Zwicky (1983) admet que l'une des propriétés qui distinguent les affixes des clitiques, réside dans le fait que les affixes sont très sélectifs en ce qui concerne leurs bases, ce qui n'est pas généralement vrai pour les clitiques. Ce critère n'est en fait que l'expression d'une tendance générale dans les affixes, surtout dérivationnels, à sélectionner la base à laquelle ils s'attachent. Cette tendance est vraie pour l'article défini en arabe. En fait, *al-* peut se combiner avec la plupart des nominaux, en l'occurrence les noms (communs et propres), les adjectifs, les numéraux (ordinaux et cardinaux) et les quantificateurs, à l'exception des démonstratifs. Bien que cela paraisse comme un faible degré de sélectivité, il faut noter que : d'une part, tous ces éléments forment une même classe naturelle, et ils peuvent être utilisés, comme le montre l'exemple (13), pour se substituer à une même entité (dans l'exemple, au syntagme nominal *al-ṭālib-u* en (13.a)); et d'autre part, *al-* ne s'attache jamais aux prépositions et que rarement aux adverbes.

- (13) a. naḡaḡa al-ṭālib-u fī al-'imtiḡān-i
 pass.PERF.MASC DEF-student.SG-NOM in DEF-exam-GEN
 'the student passed the exam' (نجح الطالب في الامتحان)
 'l'étudiant a réussi à l'examen'
- b. naḡaḡa al-moqḡād-u fī al-'imtiḡān-i
 pass.PERF.MASC DEF-moqḡad-NOM in DEF-exam-GEN
 'Almokdad passed the exam' (نجح المقداد في الامتحان)
 'Almokdad a réussi à l'examen'
- c. naḡaḡa al-mušawwiš-u fī al-'imtiḡān-i
 pass.PERF.MASC DEF-troublemaker-NOM in DEF-exam-GEN
 'the troublemaker passed the exam' (نجح المشووش في الامتحان)
 'le perturbateur a réussi à l'examen'

- d. nağaḥa al-'arba'at-u fī al-'imtiḥān-i
 pass.PERF.MASC DEF-four-NOM in DEF-exam-GEN
 'the four passed the exam' (نَجَحَ الأربعةُ في الامتحان)
 'les quatre ont réussi à l'examen'
- e. nağaḥa al-rābi'-u fī al-'imtiḥān-i
 pass.PERF.MASC DEF-fourth-NOM in DEF-exam-GEN
 'the fourth passed the exam' (نَجَحَ الرَّابِعُ في الامتحان)
 'le quatrième a réussi à l'examen'
- f. nağaḥa al-ğamī'-u fī al-'imtiḥān-i
 pass.PERF.MASC DEF-all-NOM in DEF-exam-GEN
 'the all passed the exam' (نَجَحَ الجميعُ في الامتحان)
 'tous ont réussi à l'examen'

Il est à noter enfin que, *al-* ne peut se combiner avec les quantificateurs lorsqu'ils apparaissent pré-nominalement et fonctionnent comme déterminants aux nominaux qui les suivent, comme dans les exemples (14.a-b). En effet, si le quantificateur porte le *al-*, comme en (14.c), il doit former à lui seul un syntagme nominal.

- (14) a. ġamī'-u al-awlād-i ħarağū
 all-NOM DEF-boy.PL-GEN leave.PERF-3MASC.PL
 'all the boys left' (جميعُ الأولادِ خرجوا)
 'tous les garçons sont sortis'
- b. * al-ğamī'-u al-awlād-i ħarağū
 DEF-all-NOM DEF-boy.PL-GEN leave.PERF-3MASC.PL
- c. al-ğamī'-u ħarağū
 DEF-all-NOM leave.PERF-3MASC.PL
 'the all left' (الجميعُ خرجوا)
 'tous, ils sont sortis'

2.3.6. Les idiosyncrasies morpho-phonologiques

L'une des propriétés essentielles des affixes selon Zwicky (1983) est qu'ils connaissent plus d'idiosyncrasies morphophonologiques que les clitiques. Miller (1992) propose même que ce soit l'une des caractéristiques indéniables des affixes que de connaître de telles idiosyncrasies qu'on ne peut expliquer sur les seules bases des règles phonologiques productives. Les règles de la syntaxe, étant régulières, ne peuvent non plus rendre compte de ces idiosyncrasies, qu'il faut lister dans le lexique et traiter avec les règles de la morphologie (Djebali, 2005). L'article défini en arabe connaît plusieurs idiosyncrasies morphophonologiques quand il est combiné avec son hôte. En effet,

comme beaucoup d'affixes flexionnels, *al-* est sujet à des alternances particulières dans la forme, déclenchées par la phonologie des mots adjacents au sein d'une expression. En arabe, l'article défini expose une alternance idiosyncrasique *al-/a-/l-/Ø*, déclenchée par la phonologie du mot auquel il se rattache (i.e. son hôte) et celle du mot qui le précède. Lorsque l'article est l'élément initial d'une phrase ou d'un syntagme (i.e. lorsqu'il est prononcé après une pause), il est prononcé (i) */al-/*, s'il est suivi par l'une des consonnes non assimilées⁵ (15.a), et (ii) */a-/*, s'il est suivi par l'une des consonnes assimilées et dans ce cas le *-l-* est assimilé à la consonne qui est alors doublée en prononciation (15.b).

- (15) a. *al-manzil-u wāsi'-u-n*
 DEF-house-NOM large-NOM-INDEF
 'the house is large' (الْمَنْزِلُ وَاسِعٌ)
 'la maison est grande'
- b. *ad-dār-u wāsi'-at-u-n*
 DEF-house-NOM large-FEM-NOM-INDEF
 'the house is large' (الدَّارُ وَاسِعَةٌ)
 'la maison est grande'
- c. *al-manzil-u -l-wāsi'-u*
 DEF-house-NOM DEF-large-NOM
 'the large house' (الْمَنْزِلُ الْوَاسِعُ)
 'la grande maison'
- d. *al-manzil-u -ṣ-ṣaḡīr-u*
 DEF-house-NOM DEF-small-NOM
 'the small house' (الْمَنْزِلُ الصَّغِيرُ)
 'la petite maison'

Dans toutes les autres positions, l'article doit être nécessairement précédé par une voyelle, et il est prononcé */l/* lorsqu'il est suivi par l'une des consonnes non assimilées (15.c); s'il est suivi par l'une des consonnes assimilées, le *-l-* est assimilé à la consonne qui est alors doublée en prononciation (15.d). Cette assimilation est indiquée dans les textes vocalisés en laissant le *-l-* sans aucune marque et en plaçant une *šadda*, qui représente le signe graphique de gémination en arabe, sur la consonne initiale du mot (i.e. celle suivant l'article défini).

⁵ Les lettres dites assimilées (ou encore, lettres solaires ; *al-ḥurūfu aṣ-ṣamsiyyah*), au nombre de quatorze, sont : (i) toutes les dentales (t, d, ṭ, ḍ, ṭ), (ii) toutes les sifflantes (s, š, z, ṣ, ḍ, ḍ) et (iii) toutes les liquides (r, l, n). Toutes les autres lettres, (ʿ, b, ḡ, ḥ, ḥ, ʿ, ḡ, f, q, k, m, h, w, y), aussi au nombre de quatorze, sont dites non assimilées (ou encore, lettres lunaires ; *al-ḥurūfu l-qamariyyah*).

2.4. Conclusion

En conclusion de cette section, nous pouvons affirmer que la majorité des tests présentés sur la nature de l'article défini en arabe pointent dans la même direction et nous indiquent que sa distribution et ses propriétés sont déterminées par des règles morphologiques plutôt que par des règles syntaxiques. L'article défini n'est pas attaché à son hôte dans la syntaxe, mais se comporte comme un morphème et est engendré dans la morphologie avant son insertion dans la syntaxe. Son comportement ne peut pas être expliqué d'une manière simple et satisfaisante dans une analyse purement syntaxique. Contrairement à la morphologie, la syntaxe ne dispose pas de règles particulières pour chacune des langues et ne possède pas de principes pour des constructions spécifiques. Elle consiste en un système de règles qui s'appliquent d'une façon très générale.

3. Analyse

Nous avons soutenu dans la section précédente que *al-* est un affixe et que, comme tous les affixes, il s'attache aux éléments d'une classe bien déterminée ; dans le cas de l'arabe, aux éléments qui ont des traits nominaux. Dans ce qui suit nous adoptons une approche purement lexicaliste. Dans une telle conception, les règles syntaxiques combinent des mots complètement bien formés issus de la composante morphologique, y compris des mots formés d'une base et d'un ou de plusieurs affixes pronominaux. Ainsi, nous considérerons l'article défini *al-* comme un affixe flexionnel non sujet aux principes gouvernant le composant syntaxique de la grammaire. Dans tous les cas, il se combine avec son hôte comme résultat d'un processus lexical, non syntaxique ; la composante morphologique de la grammaire serait donc responsable de sa génération et de son insertion dans la structure. Nous suggérons dans cette section une analyse HPSG de la définitude au sein du syntagme nominal en arabe, expliquant les données présentées dans la section 1. Cette analyse est basée sur une deuxième hypothèse qui stipule que le nom constitue la tête syntaxique et sémantique du syntagme nominal arabe. En effet, en arabe, tous les traits morphosyntaxiques qui doivent être transférés à la projection maximale du syntagme nominal (i.e. le syntagme nominal final), pour des raisons d'accord ou de gouvernement, sont manifestés sur le nom. En plus, l'article défini arabe, étant un affixe flexionnel, peut être aisément préfixé au radical nominal par le biais d'une règle lexicale. Cette solution a été proposée, pour la première fois, par Wintner (2000) pour l'hébreu. Dans la sous-section 3.2, nous exposerons l'approche de Wintner (2000) qui rend compte du phénomène de la définitude en hébreu. Dans cet exposé, nous décrirons la règle lexicale utilisée pour établir la relation entre les formes définie et indéfinie, et concrétisant ainsi l'affirmation que l'article défini est un affixe. Par la suite, dans la sous-section 3.3, nous montrerons les limites de la solution proposée et son inadéquation pour l'arabe. Enfin, dans la sous-section 3.4, nous présenterons la solution que nous avons proposée et retenue pour

rendre compte de la définitude et de l'accord en définitude dans le syntagme nominal arabe. Dans la sous-section subséquente, nous donnerons un survol de l'analyse HPSG pour les spécifieurs et nous dirons quelque chose quant à son adéquation à l'analyse du syntagme nominal de l'arabe.

3.1. Les spécifieurs et leur analyse en HPSG

L'analyse HPSG standard pour l'anglais, présentée dans Pollard (1994, section 9.4), considère les articles, qui sont des mots indépendants précédant les noms, comme des compléments sous-catégorisés des noms. L'article se combine avec le nom, qui est la tête de la construction, par le biais du SCHEMA SPÉCIFIEUR-TÊTE. Et comme HPSG exige que les syntagmes soient saturés (i.e. ayant leurs traits de valence (SUBJ, COMPS, SPR) tous vides), un nom nu (i.e. sans article) ne sera pas accepté comme syntagme nominal valide. Bien que cela soit légitime pour des langues telle que l'anglais, il n'en est pas le cas pour l'arabe, pour la simple raison que les noms nus en arabe fonctionnent parfaitement comme des syntagmes nominaux complets ; il suffit pour s'en convaincre de voir les exemples de la section 1 supra.

3.2. La définitude comme processus lexical : l'approche de Wintner (2000)

Avec l'extension de HPSG aux langues où l'expression de la définitude fait partie de la composante morphologique de la langue, Wintner (2000) proposa, pour l'hébreu, de rendre compte du phénomène de la définitude en renforçant l'inventaire des règles lexicales de la langue par un ensemble de règles lexicales traitant tous les phénomènes liés à la définitude. Wintner (2000) suggéra alors de traiter l'article défini en hébreu comme un affixe qui se combine, par le biais d'une règle du type *word-to-word* qu'il nomme la RÈGLE LEXICALE DU DÉFINI (RLD) (cf. Figure 1), avec les nominaux dans le lexique, et ce n'est qu'après que cette combinaison eu lieu que les nominaux définis entrent dans la syntaxe. Wintner (2000) fait recours à un trait (booléen) additionnel, DEFINITENESS (dorénavant DEF), qu'il utilise pour encoder la valeur de la définitude dans les nominaux. Comme l'accord en définitude en hébreu n'est pas un processus sémantique, il ajoute ce trait dans le trait CATEGORY des nominaux (plutôt que dans leurs traits CONTENT). En plus, étant donné que la définitude est un trait des syntagmes qui est hérité à partir de la tête lexicale, il considère DEF comme un trait de tête approprié pour tous les nominaux. La RLD opère sur tous les mots nominaux, à condition que la valeur de leur trait DEF soit '-'. Pour toutes les catégories, son effet sur la phonologie est déterminé par les mêmes règles phonologiques ; il utilise alors une fonction *definite* pour faire abstraction sur l'ensemble de ces règles. Cette fonction change la valeur du chemin SYNSEM | LOC | CAT | HEAD | DEF de '-' à '+'.

Pour la propagation de la définitude vers la projection maximale, Wintner (2000) propose que cette propagation se fasse par le biais du nom tête du syntagme. Dans le cas de l'état construit, cela se fait en deux pas : le nom tête en état construit hérite,

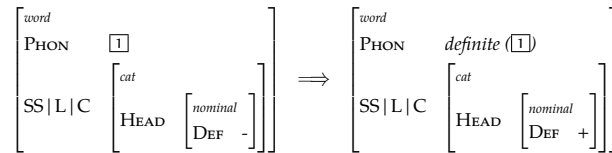


FIG. 1 : La RÈGLE LEXICALE DU DÉFINI pour l'hébreu (Wintner, 2000, p :349)

dans un premier temps, le trait DEF du complément (soit DEF -, soit DEF +); par la suite, l'état construit en entier hérite, à son tour, ce trait, avec le reste des autres traits morphosyntaxiques, à partir du nom tête.

3.3. L'approche de Wintner (2000) et le traitement de la définitude en arabe

La règle de Wintner (2000) pourrait-elle être reconduite dans une analyse de la définitude au sein du syntagme nominal arabe ? Ou, plutôt, serait-elle suffisante pour rendre compte de la définitude en arabe ? Il faut noter que la règle de Wintner (2000) ne s'applique qu'aux noms indéfinis (DEF -), auxquels on préfixe l'article défini pour les rendre définis (DEF +); bien sûr, avec un certain nombre de changements phonologiques. Dans la tradition grammaticale arabe, les noms sont par définition indéfinis dans le lexique, et pour les rendre définis il suffit de leur préfixer le *al-* et d'éliminer le *tanwīn* de leurs terminaisons. Cette idée renforce encore l'approche de Wintner (2000). Mais cela n'est pas pratique dans le cas d'une grammaire computationnelle; dans une telle grammaire, le lexique est formé à partir de lexèmes. En plus, en arabe, il n'y a pas que la préfixation de l'article défini; il y a aussi la suffixation du *tanwīn*. Ce qui veut dire, qu'au départ, le nom arabe ne devrait pas être spécifié pour la définitude (i.e. ni DEF -, ni DEF +), et ce n'est que par la suite qu'il peut (i) soit devenir DEF - (ii) soit devenir DEF + (iii) soit encore resté définitivement sous-spécifié pour la définitude (dans le cas d'un nom en état construit ou auquel est suffixé un pronom possessif). De plus, dans le cas des états construits, la solution de Wintner (2000) propose de propager la définitude du complément vers la tête, la rendant ainsi définie. Mais, la question qui se pose : pourquoi rendre une tête définie alors qu'elle ne l'est pas par essence ! En conclusion, une seule règle comme celle proposée dans Wintner (2000) n'est pas suffisante pour rendre compte de la définitude au sein des nominaux arabes.

3.4. Une approche pour la définitude dans le syntagme nominal arabe

Puisque l'analyse que nous cherchons concerne l'aspect morphosyntaxique de la grammaire, nous présentons notre approche selon les deux volets : morphologie et syntaxe. En morphologie, quatre règles lexicales sont nécessaires pour rendre compte de la définitude des nominaux (pour être plus précis, il s'agit de deux règles et deux schémas de règles). Ces règles sont toutes flexionnelles. Les noms, par exemple, se

trouvant dans le lexique sous la forme de lexèmes (i.e. noms nus), subissent, tous, comme première opération d’affixation, la flexion du cas. La table 2 donne un résumé des opérations d’affixation possibles que pourrait subir un *lexème nom* dans le lexique par le biais de règles morphologiques. La première règle, que nous appellerons RÈGLE LEXICALE DE MARQUAGE DE CAS, sert, comme son nom l’indique, à marquer le nom pour le cas (i.e. nominatif, accusatif ou génitif) ; tous les noms, qu’ils soient définis ou indéfinis, suffixés d’un pronom possessif ou non suffixés, ou encore composés ou non composés, subissent préalablement un marquage de cas. Cette règle est du type *lexeme-to-lexeme* ; elle reçoit en entrée un *lexème nom* et génère en sortie un *lexème nom marqué pour le cas*. En plus, ces lexèmes marqués pour le cas peuvent par la suite être utilisés comme noms en état construit. Par conséquent, ils peuvent se combiner directement avec un complément. Pour cela, cette règle spécifie le complément dont le nom pourrait en avoir besoin par la suite. Ce complément sera retiré par la suite de la liste COMPS si le nom n’est pas en état construit ou n’est pas suffixé d’un pronom possessif au génitif ; ce retrait sera assuré par les trois autres règles lexicales proposées ci-après.

Lexème de base	Mot cible à générer	Opération(s) nécessaire(s)	Impact sur la définitude	Impact sur l’entrée lexicale
	kitāb-u-n (book-NOM-INDÉF)	1. suffixation du cas (-u)	-	
		2. suffixation de l’indéfinitude (-n)	DEF -	
	kitāb-u (book-NOM)	suffixation du cas (-u)	DEF ±	Spécification du complément dont le nom en a besoin (on est dans le cas d’un état construit). Ce complément peut être, à son tour, soit DEF + soit DEF -.
kitāb-(book)				
	kitāb-u-hu (book-NOM-his)	1. suffixation du cas (-u)	-	La suffixation de <i>hu-</i> est matérialisée par le retrait du complément de nom de la liste COMPS (liste des compléments attendus).
		2. suffixation du possessif (-hu)	DEF +	
	al-kitāb-u (DEF-book-NOM)	1. suffixation du cas (-u)	-	
		2. préfixation de la définitude (al-)	DEF +	

Tab. 2 : Affixation des nominaux dans le lexique

La deuxième et la troisième règles (respectivement, RÈGLE LEXICALE DE MARQUAGE DE LA DÉFINITUDE et RÈGLE LEXICALE DE MARQUAGE DE L’INDÉFINITUDE) seront utilisées respectivement pour le marquage de la définitude et l’indéfinitude ; il y a soit la préfixation de *al-* et le marquage du trait de définitude à DEF +, soit la suffixation de *-n* et le marquage du trait de définitude à DEF -. Ces deux règles sont du type *lexeme-to-word* ; elles reçoivent en entrée un *lexème nom marqué pour le cas* et génèrent en sortie un *nom* (i.e. un mot) *marqué pour la définitude*, donc soit défini soit indéfini. Ces deux

règles assurent, en outre, le retrait du complément attendu de la liste COMPS du nom (i.e. COMPS < >). Enfin, la quatrième règle (RÈGLE LEXICALE DU POSSESSIF), qui est du type *lexeme-to-word*, permet de suffixer un pronom possessif (e.g. *-hu*) au *lexème nom*, marquer le trait de définitude à DEF + et retirer le complément figurant dans la liste COMPS du nom. L'introduction du trait DEF facilite un encodage de la définitude qui soit indépendant de ses manifestations morpho-phonologiques réelles. Ce processus de définitude ayant pris place dans le lexique, les processus syntaxiques peuvent dès maintenant opérer sur ce trait, sans qu'ils aient accès à sa manifestation réelle. En syntaxe, le problème fondamental auquel nous faisons face est le suivant : Comment faire propager le trait DEF à la projection maximale ? Pour répondre à cette question, nous devons répondre à une autre question qui en constitue une prémisse : quel est le constituant qui porte le trait DEF qui doit percoler vers la projection maximale ? De cette question découle une autre question très importante : si le trait DEF est approprié pour le trait CAT, quelle est sa position exacte dans la hiérarchie de la structure de traits des nominaux ? L'approche que nous adopterons en syntaxe et qui répondra à l'ensemble de ces interrogations se base sur des faits empiriques que nous avons constatés et conclus à travers les exemples (16) à (19) ci-dessous.

- (16) a. al-maktab-u al-kabīr-u
 DEF-office.MASC.SG-NOM DEF-big.MASC.SG-NOM
 'the big office' (المكتب الكبير)
 'le grand bureau'
- b. maktab-u-n kabīr-u-n
 office.MASC.SG-NOM-INDEF big.MASC.SG-NOM-INDEF
 'a big office' (مكتب كبير)
 'un grand bureau'

Ces faits confirment deux hypothèses traditionnelles de la grammaire arabe : (a) les adjectifs s'accordent totalement avec les noms ou les syntagmes nominaux qu'ils modifient (cf. (16.a-b)), et (b) les noms en états construits ne peuvent en aucun cas être définis par *al-* ; on peut facilement vérifier, dans les exemples (17.a-e), que, dans un état construit défini, seul le constituant le plus à droite (i.e. le complément auquel tous les autres compléments sont annexés) est défini (soit par *al-*, soit par annexion d'un pronom possessif), et ce quel que soit le nombre de constituants qui le composent.

- (17) a. maktab-u al-mudīr-i
 office-NOM DEF-principal-GEN
 'the principal's office', 'the office of the principal' (مكتب المدير)
 'le bureau du directeur'
- b. maktab-u mudīr-i al-madrasat-i
 office-NOM principal-GEN DEF-school-GEN

- 'the school principal's office' (مكتب مدير المدرسة)
'le bureau du directeur de l'école'
- c. maktab-u mudīr-i madrasat-i al-ḥayy-i
office-NOM principal-GEN school-GEN DEF-quarter-GEN
'the quarter school principal's office' (مكتب مدير مدرسة الحي)
'le bureau du directeur de l'école du quartier'
- d. maktab-u kātibat-i mudīr-i madrasat-i al-ḥayy-i
office-NOM secretary-GEN principal-GEN school-GEN DEF-quarter-GEN
'the quarter school principal secretary's office' (مكتب كاتبة مدير مدرسة الحي)
'le bureau de la secrétaire du directeur de l'école du quartier'
- e. maktab-u mudīr-i madrasat-i-nā
office-NOM principal-GEN school-GEN-our
'our school principal's office' (مكتب مدير مدرستنا)
'le bureau du directeur de notre école'

Par conséquent, nous pouvons dire que dans un état construit, c'est le complément le plus à droite qui décide de la définitude de l'état construit en entier ; en d'autres termes, si le constituant le plus à droite est (in)défini, l'état construit en entier est alors (in)défini. Ceci est visible dans l'exemple (18).

- (18) a. maktab-u mudīr-i-n
office-NOM principal-GEN-INDEF
'a principal's office', 'an office of a principal' (مكتب مدير)
'un bureau d'un directeur', 'un bureau de directeur'
- b. maktab-u mudīr-i madrasat-i-n
office-NOM principal-GEN school-GEN-INDEF
'a school principal's office' (مكتب مدير مدرسة)
'un bureau d'un directeur d'une école'

Pour synthétiser, nous dirons que : (a) La première hypothèse nous permet d'avancer que la valeur de la définitude au sein d'un syntagme nominal Nom-Adjectif est la même dans les deux constituants : nom et adjectif. Par conséquent, le trait DEF du SN peut être récupéré indifféremment du nom tête ou de l'adjectif. (b) La deuxième hypothèse nous permet d'avancer que la définitude au niveau de la projection maximale d'un état construit ne peut provenir de la tête construite ; la définitude de cette dernière est d'ailleurs floue (i.e. sous-spécifié, ou DEF ±). Donc, la définitude doit provenir plutôt du complément du nom. Mais, le complément du nom peut avoir à son tour une définitude floue, et ce flou peut s'étaler théoriquement (par récursivité) à plusieurs constituants. Parmi tous ces constituants, un seul devrait porter une valeur

claire pour la définitude ; c'est le complément le plus à droite. Par conséquent, c'est le trait DEF du complément le plus à droite qui doit percoler vers la projection maximale. En plus, si l'état construit est modifié (19.a), ou encore, si le complément du nom est modifié (19.b), c'est au modifieur de porter le trait DEF de l'état construit.

- (19) a. maktab-u al-mudīr-i al-ğadīd-u
 office-NOM DEF-principal-GEN DEF-new-NOM
 'the principal's new office', 'the new office of the principal' (مكتب المدير الجديد)
 'le nouveau bureau du directeur'
- b. maktab-u al-mudīr-i al-ğadīd-i
 office-NOM DEF-principal-GEN DEF-new-GEN
 'the new principal's office', 'the office of the new principal' (مكتب المدير الجديد)
 'le bureau du nouveau directeur'

La table 3 résume tous ces constats et donne pour chacun des exemples (16, 17, 18 et 19) les valeurs du trait DEF associées au syntagme nominal en entier, à sa tête et à son complément le plus à droite. Ce qui nous permet de conclure le principe fixant le calcul de la définitude du syntagme nominal arabe, que nous énonçons comme suit :

PRINCIPE D'HÉRITAGE DE LA DÉFINITUDE DANS LE SN ARABE :

La définitude d'un syntagme nominal non-unaire, construit ou non construit, doit être héritée à partir de l'adjectif (i.e. modifieur) sinon le complément le plus à droite.

Syntagme Nominal	DEF du SN	DEF de l'adjectif (modifieur) ou le complément le plus à droite ⁶	DEF de la tête du SN
1. al-maktab-u al-kabīr-u	DEF +	DEF +	DEF +
2. maktab-u-n kabīr-u-n	DEF -	DEF -	DEF -
3. maktab-u al-mudīr-i	DEF +	DEF +	DEF -
4. maktab-u mudīr-i al-madrasat-i	DEF +	DEF +	DEF -
5. maktab-u mudīr-i madrasat-i al-hayy-i	DEF +	DEF +	DEF -
6. maktab-u kātibat-i mudīr-i madrasat-i al-hayy-i	DEF +	DEF +	DEF -
7. maktab-u mudīr-i madrasat-i-nā	DEF +	DEF +	DEF -
8. maktab-u mudīr-i-n	DEF -	DEF -	DEF -
9. maktab-u mudīr-i madrasat-i-n	DEF -	DEF -	DEF -
10. maktab-u al-mudīr-i al-ğadīd-u	DEF +	DEF +	DEF -
11. maktab-u al-mudīr-i al-ğadīd-i	DEF +	DEF +	DEF -

TAB. 3 : Les valeurs possibles pour le trait DEF portées par les éléments concernés par la définitude au sein du syntagme nominal

Revenons, maintenant, à notre question première. Comment se fait la propagation du trait DEF ? Si la propagation devait se faire à partir de l'adjoint ou du complément le plus à droite, nous arriverions au niveau de la projection maximale à une contradiction. Cette contradiction est due au fait qu'en HPSG, le principe des traits de têtes (HFP) permet de propager les traits HEAD du constituant fils-tête au syntagme parent (Sag, 1999, p :63). Donc, si le trait DEF fait partie des traits de tête, comme le conçoit Wintner (2000), nous aurons deux valeurs pour ce même trait ; l'une provenant de la tête du syntagme, transportée par le HFP, et l'autre provenant de l'adjoint ou le complément le plus à droite comme nous le souhaitons. Par conséquent, le trait DEF ne doit pas faire partie des traits de têtes ; en d'autres termes, il ne sera plus concerné par le HFP. Cette idée a été déjà introduite par Beermann & Ephrem (Beermann, 2007, p :29) qui ont été en face de la même situation en amharique et ont proposé d'exprimer la définitude comme un trait indépendant situé au même niveau que le trait HEAD dans la structure de traits des nominaux. Maintenant, par quel moyen se fait la propagation du trait DEF ? Le HFP en est un. Nous procédons donc à sa révision pour qu'il puisse rendre compte de ces dernières propositions ; c'est-à-dire ne pas s'occuper seulement du trait HEAD mais aussi du trait DEF dans le cas des nominaux. Nous le reformulons donc selon les termes suivants :

LE PRINCIPE DES TRAITS DE TÊTE (HFP) (version modifiée) :

Dans tout syntagme avec tête, les valeurs des traits HEAD et DEF du père doivent être unifiées avec respectivement les valeurs HEAD du fils tête et DEF du fils non tête le plus à droite.

Regardons, maintenant, ce que cela va donner avec les adjoints. Pour les adjoints, Pollard (1994) propose le SCHÉMA TÊTE-ADJOINT (connu dans la littérature sous le nom : SCHÉMA TÊTE-MODIFIEUR). Les Adjoints spécifient les têtes qu'ils sélectionnent comme valeur du trait MOD dans leurs entrées lexicales. Comme tous les autres nominaux (à l'exception des démonstratifs), ils ont un trait DEF, dont la valeur est partagée avec la valeur du chemin MOD|LOC|CAT|DEF. Quand la RÈGLE LEXICALE DE MARQUAGE DE LA DÉFINITUDE (respectivement la RÈGLE LEXICALE DE MARQUAGE DE L'INDÉFINITUDE), que nous avons introduits supra, est appliquée aux adjoints, les deux chemins résultent dans une même spécification de la valeur '+' (respectivement '-'). Ainsi, il est garanti que les adjectifs (in)définis, par exemple, ne sont pas seulement spécifiés comme (in)définis, mais en plus, sélectionnent des têtes (in)définies. L'effet des deux règles, la RÈGLE LEXICALE DE MARQUAGE DE CAS (RLMC) et la RÈGLE LEXICALE DE MARQUAGE DE LA DÉFINITUDE (RLMD), appliquées au nom et à l'adjectif, est illustré dans les figures 2 et 3.

Une fois que le processus de l'ajout de l'article défini a pris place dans le lexique, les schémas HEAD-COMPLÉMENT et TÊTE-MODIFIEUR peuvent rester intacts.

⁶C'est le constituant le plus à droite ; il s'agit soit d'un adjectif soit d'un complément. De plus, nous pouvons voir, dans ces exemples, que la tête est toujours le constituant le plus à gauche.

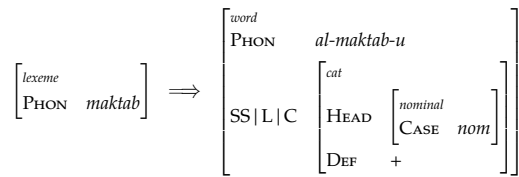


FIG. 2 : L'effet des règles RLMC et RLMD sur les noms

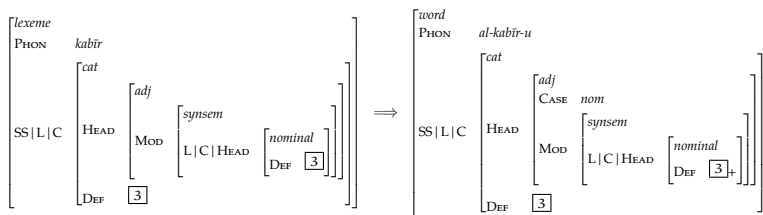


FIG. 3 : L'effet des règles RLMC et RLMD sur les adjectifs

La figure 4 représente la structure du syntagme nominal *al-maktab-u al-kabir-u* 'the big office' (cf. (16.a)). Dans cet exemple, nous utilisons le SCHEMA TÊTE-MODIFICATEUR pour combiner un nom avec un adjectif. Sur cet exemple, nous pouvons voir l'effet du PRINCIPES DES TRAITS DE TÊTES MODIFIÉ au niveau du syntagme parent où la valeur du trait HEAD du fils-tête est coindexée (i.e. réentrante) avec la valeur HEAD du syntagme, instanciant ainsi le HFP modifié, ce qui est indiqué par l'indice 4, alors que la valeur du trait DEF est récupérée à partir du fils-adjoint, i.e. l'adjectif *al-kabir-u* 'the-big'. Le lecteur averti notera que la contrainte exprimant l'accord en définitude entre l'adjectif et le nom modifié est assurée par l'indice 5. En effet, l'accord en définitude entre un nominal et ses adjoints est exprimé dans les entrées lexicales des adjoints, exactement de la même manière que l'est l'accord en nombre et en genre. Cependant, il y a une différence mineure entre les deux processus d'accord : puisque l'accord en définitude n'est pas un processus sémantique en arabe, le trait DEF ne fait pas partie du CONT des nominaux (contrairement au nombre et au genre). Mais puisque les modificateurs ont accès aux catégories des têtes qu'ils modifient (c'est une partie de la valeur de leurs traits MOD), les adjectifs peuvent sélectionner pour modification des noms définis ou indéfinis, selon leur propre valeur de définitude.

Notons enfin que les adjectifs, qu'ils soient définis ou indéfinis, peuvent modifier aussi bien les noms que les syntagmes nominaux. Ils n'imposent aucune contrainte sur les valeurs des traits de valence des nominaux qu'ils modifient. Pour analyser un état construit modifié tel que *maktab-u al-mudir-i al-ğadid-u* 'the new office of the prin-

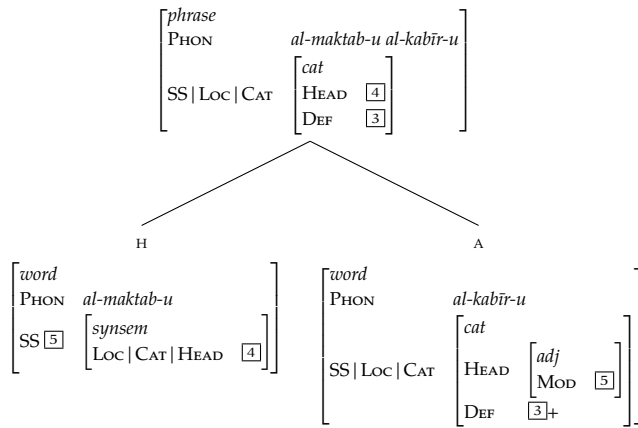


FIG. 4 : L'accord en définitude dans le syntagme nominal Nom-Adjectif

cial' (cf. (19.a)), nous procédons comme suit. Le SCHÉMA TÊTE-COMPLÉMENT combine le nom en état construit *maktab-u* 'office' avec le complément qu'il attend *al-mudīr-i* 'the principal'. Le SCHÉMA TÊTE-MODIFICATEUR intervient, ensuite, pour combiner l'état construit résultant *maktab-u al-mudīr-i* 'the office of the principal' avec l'adjectif modificateur *al-ğadīd-u* 'the-new'. L'analyse de cet exemple (cf. Figure 5), nous permet de voir l'effet du PRINCIPE DES TRAITS DE TÊTES MODIFIÉ : (i) au niveau du syntagme intermédiaire, i.e. l'état construit *maktab-u al-mudīr-i* 'the office of the principal', la valeur du trait HEAD du fils-tête (indice 4) est coindexée avec la valeur HEAD du nœud parent, instanciant ainsi le HFP modifié, alors que la valeur du trait DEF est récupérée à partir du complément *al-mudīr-i* 'the principal' (indice 2); (ii) au niveau de la projection maximale, les valeurs des traits HEAD et DEF sont toutes les deux récupérées à partir du fils-tête *maktab-u al-mudīr-i* 'the office of the principal'.

Conclusion

Nous avons fourni dans ce papier une analyse de la définitude au sein du syntagme nominal arabe. Cette analyse nous a permis de proposer une nouvelle approche pour rendre compte de la définitude au sein du SN arabe argumentée sur des données empiriques. Notre approche consiste à promouvoir la définitude du syntagme nominal à partir non pas de sa tête lexicale mais plutôt du complément ou l'adjectif le plus à droite. L'analyse que nous avons proposée, et implémentée en HPSG, est basée sur deux hypothèses principales. La première, consiste à voir l'article défini de l'arabe (*al-*) comme étant un affixe flexionnel qui se combine avec les nominaux au niveau du lexique ; cette hypothèse a été confirmée par une variété d'arguments en utilisant

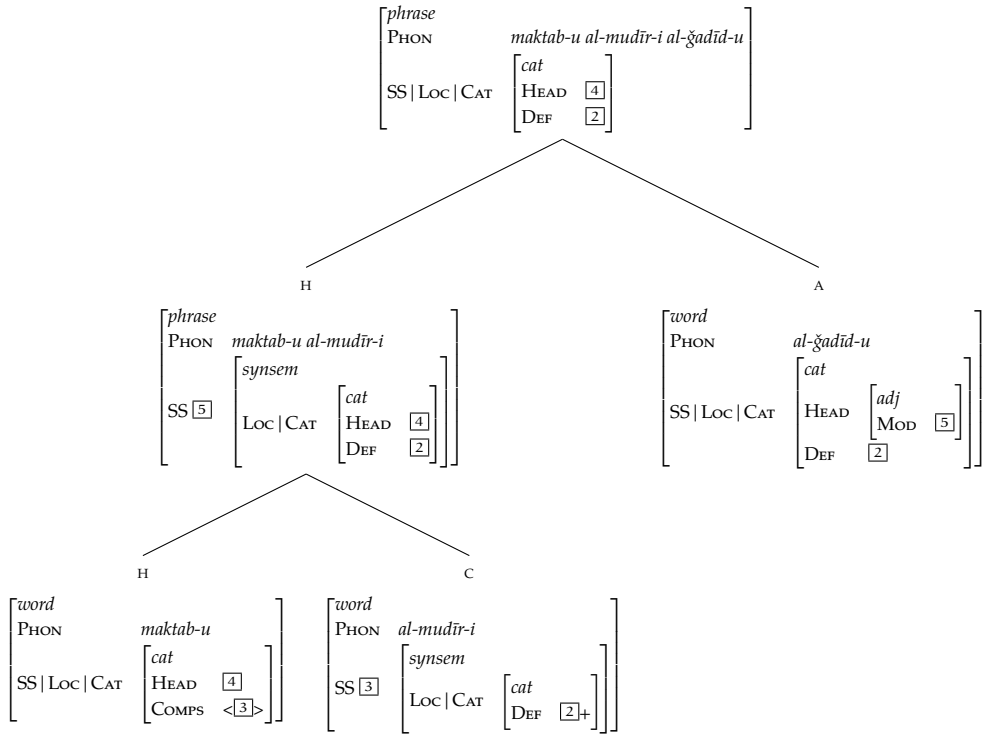


FIG. 5 : L'accord en définitude dans l'état construit modifié

les critères dits de Zwicky. La seconde stipule que le nom constitue la tête syntaxique du syntagme nominal. Cette analyse morphosyntaxique est scindée en deux parties : une première composante, morphologique, composée d'un certain nombre de règles lexicales, responsable de la génération des noms (in)définis et leur insertion dans la syntaxe ; une deuxième composante, syntaxique, basée essentiellement sur le PRINCIPLE DES TRAITES DE TÊTES MODIFIÉ, qui permet de rendre compte de l'accord en définitude entre les différents constituants du syntagme nominal ainsi que de l'héritage de la définitude au niveau de la projection maximale du syntagme nominal.

Summary

This paper proposes an HPSG analysis of the Modern Standard Arabic noun phrase. The focus will be on the definiteness phenomenon. For this purpose, we examine a variety of related phenomena, including the definiteness marking within the nominal phrase, in particular within the genitive phrase, the definiteness agreement between the different nominal phrase elements, the affixal status of the definite article, the combining of the definite article with the elements of the construct state, and the definiteness at nominal phrase maximal projection. The analysis which we develop lies on two essential assumptions. The first one stipulates that the definite article *al-* in Arabic is an inflectional affix, and therefore, takes its place in morphology (or lexicon) rather than in syntax. To claim this assumption, we give several arguments based on some criteria commonly known as Zwicky Criteria. Furthermore, our analysis, which is implemented in a lexicalist framework, is based on a second assumption which identifies the noun as the head of the noun phrase ; therefore, we consider noun phrases as NPs, rather than as DPs.

Références

- Beermann, D. & Ephrem, B. The Definite Article and Possessive Marking in Amharic. *CSLI Publications*, pages 21–32, 2007.
- Djebali, A. Les pronoms liés en arabe classique sont-ils des clitiques? *RÉLQ*, 1(1) :20–40, 2005.
- Djebali, A. *La Modélisation des Marqueurs d'Arguments de l'Arabe Standard dans le Cadre des Grammaires à Base de Contraintes*. PhD thesis, Université du Québec à Montréal, Montréal, Qc, Canada, 2009.
- Fassi, F. Arabic modifying adjectives and DP structures. *Studia Linguistica*, 53(2) :105–154, 1999.
- Kayne, R. M. *Syntaxe du français : le cycle transformationnel*. Paris : Seuil, 1975.
- Kouloughli, D. E. La Langue Arabe : Esquisse d'un Profil Historique et Linguistique. *LALIES* 13, 1994c.
- Kremers, J. *The Arabic noun phrase : A minimalist approach*. PhD thesis, University of Nijmegen, Nijmegen, Netherlands, 2003.
- Miller, Philip H. *Clitics and Constituents in Phrase Structure Grammar*. New York : Garland, 1992.
- Nespor, M. & Vogel, I. *Prosodic phonology*. Dordrecht : Foris Publications, 1986.
- Pollard, C. J. & Sag, I. A. *Head-Driven Phrase Structure Grammar*. University of Chicago Press, Chicago, 1994.
- Rossi, E. *Clitic Production in Italian*. PhD thesis, University of Groningen, Groningen, Netherlands, 2007.
- Sag, I.A. & Wasow, T. *Syntactic Theory : A Formal Introduction*. CSLI Publication, Stanford University, 1999.
- Wintner, S. Definiteness in the Hebrew Noun Phrase. *Journal of Linguistics*, 36 :319–363, 2000.
- Zwicky, A. M. *On Clitics*. Reproduced by Indiana University Linguistics Club, Bloomington, IN, 1977.
- Zwicky, A. M. Clitics and Particles. *Language*, 61 :283–305, 1985a.
- Zwicky, A. M. & Pullum, G. K. Cliticization vs. Inflection : English n't. *Language*, 59 :502–513, 1983.

Address for correspondence :

Mahmoud Fawzi Mammeri
 Mahmud.mammeri@gmail.com
 École Supérieure de Commerce d'Alger,
 2, Rampe Salah Gherbi, Agha,
 Alger, Algérie